

Le 13 septembre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 13 septembre 2022 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

2022-09-101 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 septembre 2022 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2022-09-102 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 13 septembre 2022 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant l'item suivant :

12.1 COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – NOMINATION DES MEMBRES

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Le 13 septembre 2022

5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL
6.1	OFFICIALISATION DU GENTILÉ DES HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL
6.2	APPUI / SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	ADJUDICATION DE CONTRAT / RÉFECTION DE PAVAGE / LOT 1 822 141
7.1.2	ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / L'AIR EN FÊTE INC. / AUTORISATION DE SIGNATURE
7.1.3	ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENT / PISCINE MUNICIPALE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.2.2	PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 / MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION / PROGRAMMATION DES TRAVAUX / ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2022-04-054
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	DÉSIGNATION / RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2022-09-103 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2022

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2022-09-104 6.1 OFFICIALISATION DU GENTILÉ DES HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

CONSIDÉRANT l'absence de gentilé pour les habitants de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Le 13 septembre 2022

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse et de recommandation du comité du gentilé de Terrasse-Vaudreuil en date du 3 mai 2022;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil sanctionne le gentilé des habitants de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil sous ses formes masculine et féminine : « Terrassois » et « Terrassoise ».

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE

2022-09-105 6.2 APPUI / SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022.

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

ADOPTÉE

2022-09-106 7.1.1 ADJUDICATION DE CONTRAT / RÉFECTION DE PAVAGE / LOT 1 822 141

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-07-088;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la réfection de pavage sur le lot 1 822 141, trois soumissions ont été reçues;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 13 septembre 2022

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages asphalté inc., 1740, boul. Cité-des-Jeunes, Les Cèdres (Québec), J7T 1K9, pour la réfection de pavage de l'allée de circulation privée située sur le lot 1 822 141, et ce, pour un montant de 5 986 \$, plus les taxes applicables, le tout en conformité avec la demande de prix.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2022-09-107 7.1.2 ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / L'AIR EN FÊTE INC. / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un service de grande qualité en matière de camp de jour à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE L'Air en Fête possède une expertise indéniable en matière de gestion de loisir et une certification de l'Association des camps certifiés du Québec, assurant la qualité des services offerts;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER L'Air en Fête de la gestion de la programmation, de la planification, de l'organisation et de la coordination, de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, de la gestion des communications et de la promotion du camp de jour estival de la Municipalité pour l'année 2023.

QUE la Municipalité autorise M. Michel Bourdeau, maire, Mme Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité et L'Air en Fête.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2022-09-108 7.1.3 ADJUDICATION DE CONTRAT / FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENT / PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture et livraison d'équipement pour la piscine municipale, deux soumissions ont été reçues;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence LCS 2020, 16811, boul. Hymus, Kirkland (Québec), H9H 3L4, pour la fourniture et la livraison d'équipement pour la piscine municipale, et ce, pour un montant de 4 039,40 \$, plus les taxes applicables, le tout en conformité avec la demande de prix.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

Le 13 septembre 2022

2022-09-109 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent quarante-deux mille cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt-douze cents (142 158,92 \$).

ADOPTÉE

2022-09-110 7.2.2 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 / MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION / PROGRAMMATION DES TRAVAUX / ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2022-04-054

CONSIDÉRANT la résolution 2022-04-054 approuvant la programmation de travaux version n°1 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la version no 1 de la programmation n'a pas encore été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qu'il y a lieu de procéder à sa révision avant son approbation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Le 13 septembre 2022

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme et à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°1ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

QUE la résolution 2022-04-054 soit abrogée.

ADOPTÉE

2022-09-111 7.3.1 DÉSIGNATION / RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Michel Bourdeau, souhaite déléguer la fonction de responsable de l'accès aux documents et celle de responsable de la protection des renseignements personnels;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉSIGNER la directrice générale et greffière-trésorière, madame Isabelle Perron, responsable de l'accès aux documents et responsable de la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

2022-09-112 12.1 COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – NOMINATION DES MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (L.Q. 2021, c. 25), sanctionnée le 22 septembre 2021 au Québec, modifie la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels RLRQ c. A-2.1) (la « Loi sur l'accès »).

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 de la Loi sur l'accès, qui entre en vigueur le 22 septembre 2022, prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE cet article prévoit aussi que ce comité relève de la directrice générale et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire.

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 13 septembre 2022

DE NOMMER au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels les personnes occupant les postes suivants :

- Le maire;
- La greffière.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2022-09-113 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 13 septembre 2022 à 19 h 59.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière